



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**Province de Québec  
Comté de Témiscamingue  
Municipalité de Lorrainville**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil municipal, le **jeudi 30 septembre 2021 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi. **Exceptionnellement au Centre Richelieu** (salle La Marie-Anne) situé au 51, rue Notre-Dame Est à Lorrainville, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 8 octobre 2021, par l'arrêté ministériel 2021-065.

**Sont présents :**

M. Jacques Boucher, conseiller n° 1  
M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2  
M. Alain Pelletier, conseiller n° 3  
M<sup>me</sup> Aline Beauregard, conseillère n° 4  
M. Réjean Paquin, conseiller n° 5  
M. Gaétan Rocheleau, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M<sup>me</sup> Francyne Bleau, directrice générale/  
secrétaire-trésorière

8394-09-21

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé** par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8395-09-21

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 a été remis électroniquement le 27 septembre 2021 à tous les élus;

**Il est proposé** par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le procès-verbal est adopté et signé, tout comme s'il avait été lu.

« Adopté »



No de résolution  
ou annulation

8396-09-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Adoption des comptes et salaires <sup>de septembre</sup> d'août 2021, ont été vérifiés par M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2 et M. Jacques Boucher, conseiller n° 1

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes <sup>de septembre</sup> d'août 2021, au montant de 103 723,28 \$ et les salaires nets <sup>de septembre</sup> d'août 2021, au montant de 36 928,71 \$, vérifiés par M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2 et M. Jacques Boucher, conseiller n° 1, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Lorrainville ce 30 septembre 2021.

(S) Francyne Bleau

Francyne Bleau

Directrice générale/secrétaire-trésorière

M. Simon Gélinas lit un extrait du règlement de la période de questions.

#### **EXTRAIT du RÈGLEMENT N° 106-03-2014**

Règlement sur le fonctionnement des procédures de séance du conseil municipal

#### **Article 4**

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- S'identifier au préalable;
- S'adresser au Président de la séance;
- Déclarer à qui sa question s'adresse;
- Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de questions;
- S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux.



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

## Article 9

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité. Le président de la séance ou tout membre du conseil peut refuser toute intervention, ou refuser que réponse soit donnée à toute question personnelle ou privée, haineuse ou futile, ou d'un caractère n'ayant aucun rapport avec l'administration municipale. À cet égard, seules les questions d'intérêt public et relatives à l'administration municipale seront permises, par opposition à celle d'intérêt privé.

### Première période de questions (15 minutes)

Il y a une personne dans l'assistance, le sujet à la question posée est :

- Budget.

La période de questions commence à 20 h 3 pour se terminer à 20 h 7.

### Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport de M<sup>me</sup> Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, concernant les dossiers en cours pour le mois de septembre 2021;
- Rapport de la voirie pour le mois de septembre 2021;
- Rapport de M<sup>me</sup> Josée Beauregard, inspectrice municipale en bâtiment et gérante des infrastructures, pour le mois de septembre 2021;
- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eau, pour le mois d'août 2021;
- Rapport de M<sup>me</sup> Marguerite Lachance, soutien à l'administration, pour le mois de septembre 2021;
- Rapport de M<sup>me</sup> Lynda Gauvin, directrice générale adjointe, pour le mois de septembre 2021;
- Rapport de M<sup>me</sup> Lise Wambacq, directrice administrative des opérations, pour le mois de septembre 2021;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois de septembre 2021;
- Correspondance;
- Information et échange;
- États comparatifs des revenus et dépenses de janvier à août 2021 comparatif 2020 (documents de travail);
- États comparatifs des revenus et dépenses de janvier à août 2021 des réalisations prévues comparativement au budget 2021 (documents de travail);
- États financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021 (documents de travail).



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Complexe des Eaux profondes – Demande de soutien financier;
- 6.2 Appui sur la demande de M. Daniel Barrette concernant l'autorisation à la CPTAQ : lot 3 107 009 du cadastre du Québec, chemin des 6<sup>e</sup>-et-7<sup>e</sup>-Rangs Sud (utilisation à une fin autre que l'agriculture);
- 6.3 Permanence de M<sup>me</sup> Lise Wambacq, directrice administrative des opérations;
- 6.4 Commandite pour le Marché de Noël;
- 6.5 Dépôt d'un projet de promotion d'activité du milieu en réponse au volet 3 de la MRC de Témiscamingue;
- 6.6 Demande de commandite d'une salle pour Alpha-Témis;
- 6.7 Recommandation du Comité événementiel de Lorrainville pour donner un nom au parc;
- 6.8 Recommandation du CCU pour une dérogation mineure sur le lot 3 101 346;
- 6.9 Recommandation du CCU d'obliger un plan d'implantation sur les bâtiments secondaires;
- 6.10 Autoriser la programmation de la fête de l'Halloween 2021 et la fête de Noël 2021;
- 6.11 Présentation de la soumission de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour le chemin des 5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup>-Rangs et le chemin des Quinze, octroyer le contrat de gré à gré;
- 6.12 Essayer avant l'embauche un ou une technicienne comptable;
- 6.13 Entrée au journal (transfert de poste);
- 6.14 Demande de fermeture du bureau administratif pour la période des Fêtes 2021;
- 6.15 Accorder le prêt d'équipement à la municipalité de Béarn;
- 6.16 Acceptation de l'offre d'achat pour le 2, rue Therrien Est, matricule n° 1546-85-5923;
- 6.17 Ouverture de la patinoire et engagement d'un employé;
- 6.18 Demande de remboursement à la MRCT pour les téléavertisseurs 2020-2021.

8397-09-21

### Complexe des Eaux profondes – Demande de soutien financier

**ATTENDU QUE** le Complexe des Eaux profondes a fait un état d'avancement du projet de nouvelle infrastructure aquatique auprès des membres du conseil de la MRCT, lors d'une réunion privée le 9 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** depuis décembre 2020, le conseil d'administration travaille à produire un dossier complet en prévision d'un éventuel dépôt de demande financière auprès du gouvernement;

**ATTENDU QUE** l'importance de produire un dossier solide pour donner les chances au territoire d'avoir une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue;



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**ATTENDU QUE** le CA du Complexe des Eaux profondes est allé en appel d'offres au cours de l'été 2021;

**ATTENDU QUE** l'objectif poursuivi lors du lancement de cet appel d'offres est de donner un contrat auprès des ingénieurs et des architectes pour produire un Programme fonctionnel et technique (PFT);

**ATTENDU QUE** ce PFT est absolument essentiel pour pouvoir présenter un projet lors d'un appel de subventions;

**ATTENDU QUE** le budget initial était de 80 000 \$;

**ATTENDU QUE** deux soumissions par catégorie ont été déposées et dont les résultats sont comme suit :

- Deux soumissions par des firmes d'architectes aux montants de 89 910,45 \$ et 281 688,75 \$;
- Deux soumissions par des firmes d'ingénieurs aux montants de 101 522,93 \$ et 123 598,13 \$.

**ATTENDU QUE** le comité d'analyse recommande la soumission de 89 910,45 \$ pour la firme d'architectes et la soumission de 123 598,13 \$ pour la firme d'ingénieurs;

**ATTENDU QUE** le manque à gagner est de 80 000 \$ pour pouvoir octroyer les deux contrats;

**ATTENDU QUE** le CA dépose une répartition du manque à gagner auprès des 12 municipalités participantes, pour un montant de 40 000 \$, alors que l'autre 40 000 \$ sera demandé à la MRC de Témiscamingue auprès du Fonds Régions Ruralité – Volet « projets spéciaux »;

**ATTENDU QUE** d'autres municipalités sont invitées à contribuer financièrement pour le PFT;

**ATTENDU QU'**il s'avère essentiel que le milieu municipal donne un signal clair à ce stade-ci et qui donnera de l'appui lors du dépôt du dossier auprès des instances gouvernementales;

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville réitère son appui au projet d'une nouvelle infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue piloté par le Complexe des Eaux profondes;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde un montant de 4 837 \$ pour que le Complexe des Eaux profondes puisse accorder les contrats auprès des architectes et ingénieurs pour la réalisation d'un PFT;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande que le coût total du projet soit reparté par toutes les municipalités, car c'est un projet territorial;





No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville se réserve le droit dépendant du coût total du projet d'étudier sa capacité de payer et de se retirer.

« Adopté »

8398-09-21

**Appui sur la demande de M. Daniel Barrette concernant l'autorisation à la CPTAQ : lot 3 107 009 du cadastre du Québec, chemin des 6<sup>e</sup>-et-7<sup>e</sup>-Rangs Sud (utilisation à une fin autre que l'agriculture)**

**ATTENDU QUE** M. Daniel Barrette est propriétaire du lot 3 107 009 sur lequel il y a une sablière/gravière. Il s'agit de renouveler une autorisation échue, d'agrandir la surface de cette exploitation jusqu'à 3,3 hectares et de reconnaître le chemin d'accès;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un secteur déjà marqué par la présence de nombreux usages non agricoles (autres bancs, ancien dépotoir municipal, sentier de motoneige);

**ATTENDU QU'**il n'y a pas, ailleurs dans la municipalité, d'espaces « zonés blancs » disponibles pour ce type de projet. L'esker ou la moraine qui contient tout ce sable et gravier est situé entièrement en zone agricole;

**ATTENDU QUE** ce projet ne générera pas de distances séparatrices pour les activités agricoles. Ce type d'activité n'est pas considéré comme un immeuble protégé;

**ATTENDU QUE** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sont pas mises en cause, puisque le site actuel n'est pas utilisé par l'agriculture et qu'il n'y a pas de morcellement;

**ATTENDU QUE** l'entreprise de M. Daniel Barrette (Transport D. Barrette et Fils) a débuté en 1991 avec deux employés et aujourd'hui il y a 30 employés et les activités sont vente, transport de gravier, déneigement municipal MTQ et privé, vente de terre noire et jaune, terrassement, excavation, service de tamisages, vente de pelouse;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire de la MRCT;

**Il est proposé** par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie ce projet et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'usage autre qu'agricole.

« Adopté »



No de résolution  
ou annotation

8399-09-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**Permanence de M<sup>me</sup> Lise Wambacq, directrice administrative des opérations**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu un rapport verbal de sa supérieure immédiate recommandant la permanence;

**ATTENDU QUE** la description de tâches a été remise à M<sup>me</sup> Lise Wambacq;

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne la permanence à M<sup>me</sup> Lise Wambacq pour le poste de directrice administrative des opérations et qu'elle a droit aux avantages sociaux de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville;

**QU'**elle a droit au plan de régime de retraite collectif en date de la paye débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2021 au taux de contribution suivant : employé 3,5 %, municipalité 3,5 %;

**QU'**elle a droit à l'assurance collective en date de la paye débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2021, la contribution municipale est de 40 % sur le plan individuel, la contribution de la salariée est de 60 % plus la contribution familiale, si applicable;

**QUE** son taux horaire est de 29 \$ pour 35 heures;

**QUE** sa date d'embauche est le 14 avril 2021.

« Adopté »

**Note 1 :** M. Simon Gélinas, maire, et M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2, se sont retirés de la salle du conseil pour la décision de la résolution suivante. Ils se sont également retirés du caucus pour les discussions, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

**Note 2 :** M. Gaétan Rocheleau, promoteur, présente ce point.

8400-09-21

**Commandite pour le Marché de Noël**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Marché de Noël qui se tiendra dans la municipalité le 20 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** les demandes sont :

- La salle Lorraine du 18 au 21 novembre 2021;
- Aide d'un employé municipal le 20 novembre 2021 pour transporter des tables dans les commerces;

**Il est proposé** par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville commandite la location de la salle Lorraine au Marché de Noël ce qui représente un montant de 245 \$ plus taxes déjà prévu au budget;



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
lorrainville@lorrainville.ca  
www.lorrainville.ca

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde un employé de voirie à temps et demi pour la journée ce qui représente  $8 \times 74,25 = 594 \$$ , que l'on prendra dans les commandites budgétées du Stadium.

« Adopté »

**Note 3 : M. Simon Gélinas, maire, et M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2 reviennent dans la salle du conseil pour la suite des discussions et des décisions.**

8401-09-21

**Dépôt d'un projet de promotion d'activité du milieu en réponse au volet 3 de la MRC de Témiscamingue**

**ATTENDU QUE** la Politique de soutien aux projets structurants 2021 de la MRC de Témiscamingue contient une enveloppe budgétaire dédiée pour la promotion des activités du milieu (volet 3);

**ATTENDU QUE** la MRCT invite les municipalités à identifier les besoins de leur milieu afin d'appuyer un projet par année qui peut être celui d'un organisme du milieu ou celui de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut favoriser deux organismes qui annoncent dans RNC Média et à la radio;

**ATTENDU QUE** pour le Marché de Noël cet organisme attire plusieurs personnes de l'Abitibi et de l'Ontario ce qui fait resplendir notre région;

**ATTENDU QUE** pour le Comité événementiel de Lorrainville, l'Halloween attire beaucoup de municipalités du Témiscamingue pour son dynamisme et son originalité. La fête de Noël, elle aussi est très populaire avec ses jeux gonflables;

**Il est proposé** par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville soutienne, à même le volet 3 dédié à la promotion des activités du milieu de la Politique de soutien aux projets structurants 2021 de la MRC de Témiscamingue, deux projets qui s'adressent à l'ensemble du Témiscamingue, soit :

- Le Marché de Noël (20 novembre 2021);
- Le Comité événementiel de Lorrainville pour sa programmation de l'Halloween (31 octobre 2021) et de la fête de Noël 2021;
- Le tout pour 2 500 \$.

« Adopté »

8402-09-21

**Demande de commandite d'une salle pour Alpha-Témis**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'Alpha-Témis pour donner 10 formations d'alphabétisation gratuitement les mercredis soirs;





No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**ATTENDU QUE** la demande est :

- L'obtention d'une salle gratuitement;

**Il est proposé** par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville commandite la location de la salle de la bibliothèque à Alpha-Témis ce qui représente 400 \$;

**QUE** les mesures sanitaires doivent être respectées en tout temps.

« Adopté »

**Note 4 :** M. Simon Gélinas, maire, et M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2, se sont retirés de la salle du conseil pour la décision de la résolution suivante. Ils se sont également retirés du caucus pour les discussions, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

**Note 5 :** M. Gaétan Rocheleau, promoteur, présente ce point.

8403-09-21

**Recommandation du Comité événementiel de Lorrainville pour donner un nom au parc**

**ATTENDU QUE** le Comité événementiel de Lorrainville a fait un concours pour inviter la population à nommer le parc avec le train situé sur la rue Notre-Dame Ouest où est l'enseigne numérique;

**ATTENDU QUE** le Comité événementiel de Lorrainville fait la recommandation suivante au conseil municipal :

- Parc Lorrain express;
- Parc Le Bout en train;
- Parc Tchou-Tchou.

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme officiellement le parc sur la rue Notre-Dame Ouest :

- Parc Lorrain express.

« Adopté »

**Note 6 :** M. Simon Gélinas, maire, et M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2 reviennent dans la salle du conseil pour la suite des discussions et des décisions.

8404-09-21

**Recommandation du CCU pour une dérogation mineure sur le lot 3 101 346**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de dérogation pour un garage construit en 2017 avec permis, mais que les marges latérales n'ont pas été respectées;



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
lorrainville@lorrainville.ca  
www.lorrainville.ca

**ATTENDU QUE** cette dérogation mineure pourrait causer préjudice aux voisins;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil municipal de la municipalité de Lorrainville de ne pas autoriser la dérogation mineure pour la marge de recul latérale droite du lot 3 101 346 pour les raisons suivantes :

- Le propriétaire n'a pas respecté son permis de construction, la demande était pour une implantation à **6 pieds** (1,83 mètre). Le permis a été émis pour cette implantation. La réglementation établit la distance minimale à 1 mètre et cette réglementation était indiquée dans le permis signé par le propriétaire;
- Le comité juge que cette dérogation n'est pas mineure étant donné qu'elle est de **30 %**;
- Le comité est d'avis que le propriétaire a signé le permis et que la réglementation y était inscrite. Il n'a ni suivi son plan d'implantation ni la réglementation inscrite au permis;
- Le comité n'est pas d'avis que cette erreur a été faite de bonne foi, ils se sont causés un préjudice à eux-mêmes en ne suivant pas leur permis et la réglementation inscrite;
- Les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que l'autorisation de cette dérogation causerait un précédent aux gens qui ne suivent pas leur permis et toutes les dérogations futures, en ce sens, devront être acceptées lorsque les citoyens ne suivent pas le permis émis ou la réglementation en vigueur, car nous devons être égales envers tous;
- Il est donc recommandé de ne pas autoriser une dérogation variant de 0,82 à 0,86 mètre **avant parement** extérieur pour la marge latérale droite du lot 3 101 346;

**Il est proposé** par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville refuse la dérogation mineure tel que recommandé par le CCU;

**QUE** les raisons mentionnées ci-haut par le CCU fassent partie intégrante de la décision.

« Adopté »

8405-09-21

**Recommandation du CCU d'obliger un plan d'implantation sur les bâtiments secondaires**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville reçoit de plus en plus de demande de dérogation mineure qui pourrait être évitée si le client demandait un plan d'implantation à un arpenteur, car il se fie à m'importe quoi ou n'importe qui pour avoir les limites de leurs terrains;

**ATTENDU QUE** cette dérogation mineure pourrait être évitée;



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suggère au conseil municipal d'obliger un certificat d'implantation d'un arpenteur pour toutes les demandes de construction de bâtiment complémentaire fixe à l'avenir comme demandé pour les maisons neuves pour que les gens implantent leurs bâtiments au bon endroit;

**Il est proposé** par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la recommandation du CCU mentionnée ci-haut pour éviter des préjudices aux propriétaires;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'inspectrice municipale à obliger un certificat d'implantation d'un arpenteur pour toutes les demandes de construction de bâtiment complémentaire fixe à l'avenir comme demandé pour les maisons neuves pour que les gens implantent leurs bâtiments au bon endroit.

**« Adopté »**

**Note 7 :** M. Simon Gélinas, maire, et M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2, se sont retirés de la salle du conseil pour la décision de la résolution suivante. Ils se sont également retirés du caucus pour les discussions, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

**Note 8 :** M. Gaétan Rocheleau, promoteur, présente ce point.

8406-09-21

**Autoriser la programmation de la fête de l'Halloween 2021 et la fête de Noël 2021**

**ATTENDU QUE** le Comité événementiel de Lorrainville veut faire la fête de l'Halloween le 31 octobre 2021 à l'extérieur sous forme de stations :

- Cinq stations pour les tout-petits au parc des Moussaillons;
- Cinq stations pour les plus grands à la plantation derrière La Ribouldingue;
- Dimanche 31 octobre 2021 de 17 h à 20 h;
- Voir Facebook pour plus de détails.

**ATTENDU QU'**il y aura une vingtaine de bénévoles pour que cette journée soit un succès;

**ATTENDU QUE** le Comité événementiel tiendra la fête de Noël à l'extérieur le samedi 20 novembre 2021 de 13 h à 16 h :

- Au parc des Moussaillons;
- Le Père Noël sera sous le gazebo;
- Il y aura trois jeux gonflables;
- Il y aura du chocolat chaud, café, etc.;
- Voir Facebook pour plus de détails.



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
lorrainville@lorrainville.ca  
www.lorrainville.ca

**ATTENDU QU'**il y aura une quinzaine de bénévoles pour que cette journée soit un succès;

**Il est proposé** par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la fête de l'Halloween tel que proposé par le Comité événementiel mentionnée ci-haut et avise son assureur (la MMQ);

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la fête de Noël tel que proposé par le Comité événementiel mentionnée ci-haut et avise son assureur (la MMQ);

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avise le Comité événementiel qu'il doit suivre toutes les consignes de la Santé publique et que si la Santé publique oblige l'annulation de l'activité, il devra se conformer;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le porte-à-porte de 17 h à 20 h le 31 octobre 2021.

« Adopté »

**Note 9 :** M. Simon Gélinas, maire, et M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2 reviennent dans la salle du conseil pour la suite des discussions et des décisions.

8407-09-21

**Présentation de la soumission de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour le chemin des 5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup>-Rangs et le chemin des Quinze, octroyer le contrat de gré à gré**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance de l'offre de services professionnels pour la préparation de devis et de documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection de la chaussée par rechargement granulaire du chemin des 5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup>-Rangs et du chemin des Quinze;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire donner un mandat à la firme SNC-Lavalin Stavibel inc.;

**Il est proposé** par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat suivant :

- La réunion de démarrage interne et avec le client;
- La cueillette de données;
- La visite sur le terrain;
- La préparation des coupes types à joindre au devis;



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

- La préparation des cartes de localisation à joindre au devis;
- L'estimation du coût des travaux;
- Les devis pour appel d'offres, incluant l'estimation des coûts de construction, pour présentation et acceptation par la municipalité;
- L'avis d'appel d'offres sur SEAO;
- Le suivi et les réponses aux entrepreneurs en période d'appel d'offres;
- L'analyse des soumissions reçues ainsi que la recommandation d'attribution de contrat;
- La coordination et consultation avec le client;
- La réalisation des devis pour construction.

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat au coût de 24 390,14 \$, plus les taxes;

**QUE** les crédits nécessaires au paiement de ce contrat soient inclus dans la TECQ 2019-2023;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis pour ce contrat.

« Adopté »

8408-09-21

**Essayer avant l'embauche un ou une technicienne comptable**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a affiché le poste de technicien/technicienne comptable suite à la promotion interne de la technicienne comptable en poste;

**ATTENDU QUE** le prochain conseil sera après les élections soit le 23 novembre 2021, donc pour ses raisons M<sup>me</sup> Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, demande la permission d'engager si elle trouve un ou une technicienne comptable à l'essai jusqu'à la prochaine séance du conseil;

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M<sup>me</sup> Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière à essayer un ou une technicienne comptable jusqu'au prochain conseil.

« Adopté »

8409-09-21

**Entrée au journal (transfert de poste)**

**ATTENDU QUE** certains comptes ont dû être modifiés afin d'ajuster le budget;

**Il est proposé** par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;





No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le transfert des crédits non utilisés :

Numéro de compte	Débit	Crédit
23-04038-725		19 925 \$
23-04044-725	2 750 \$	
23-04042-724		26 460
23-07007-721		2 000
23-07008-721		10 000
23-08031-721	22 000	
02-13000-141	9 000	
02-13000-412	8 235	
02-32007-641		20 000
02-32006-641		19 000
02-32005-641		10 000
02-32004-641		30 000
02-32000-525	9 000	
02-32000-639	11 500	
02-32000-516	9 500	
02-41400-635	7 500	
02-61000-729	27 500	
02-61000-340	10 000	
02-61000-411	9 000	
02-70295-141	10 000	
02-61000-418	1 400	

« Adopté »

8410-09-21

### Demande de fermeture du bureau administratif pour la période des Fêtes 2021

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande des employés administratifs pour la fermeture du bureau pour la période des Fêtes;

**ATTENDU QUE** l'article 9 de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025 prévoit cette demande;

**ATTENDU QUE** les employés administratifs ont cinq jours fériés payés et prendront deux jours à leurs frais;

**Il est proposé** par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la demande de fermeture et que le bureau administratif soit fermé du mercredi 22 décembre au vendredi 31 décembre 2021 inclusivement; de retour le lundi 3 janvier 2022.

« Adopté »

8411-09-21

### Accorder le prêt d'équipement à la municipalité de Béarn

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la municipalité de Béarn pour emprunter l'épandeur à calcium afin de faire 500 pieds après le pont du chemin des 6<sup>e</sup>-et-7<sup>e</sup>-Rangs Sud;



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**ATTENDU QUE** le règlement de taxation ne contient aucun équipement à louer, donc on s'est fié au livre de Publication du Québec fait pour la MTQ « Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipement divers de 2021 » qui nous donne un taux de 14,70 \$ de l'heure;

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la location de l'épandeur à calcium pour une journée à la municipalité de Béarn au taux de 14,70 \$ de l'heure.

« Adopté »

8412-09-21

### Acceptation de l'offre d'achat pour le 2, rue Therrien Est, matricule n° 1546-85-5923

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a établi les prix pour les terrains municipaux à vendre par résolution n° 8350-06-21 et a signé un mandat avec Proprio Direct;

**ATTENDU QUE** le coût du terrain pour le 2, rue Therrien Est, est de 840 \$ et le coût des infrastructures est de 9 838,20 \$ ce que nous a offert M. Claude Cormier par l'entremise de Proprio Direct;

**ATTENDU QUE** l'offre d'achat n° 66958 a été faite pour le lot 3 101 506, dont la superficie est 919,7 m<sup>2</sup> et le zonage est Ra1 14;

**ATTENDU QUE** le terrain a une dérogation mineure résolution n° 8318-05-21;

« **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise une dérogation de 1,88 mètre pour le frontage du lot 3 101 506. Le frontage est de 20,12 mètres. Le règlement de lotissement n° 06-08-95 (art. 5.3.3 tableau 2) établit le frontage minimal à 22 mètres. »

**Il est proposé** par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte l'offre d'achat de M. Claude Cormier au prix de 840 \$ plus taxes pour le terrain et de 9 838,20 \$ pour les infrastructures;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville vende le lot 3 101 506, tel quel, sans garantie légale;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire, et M<sup>me</sup> Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer l'offre d'achat et à signer le contrat de vente chez la notaire Mireille Bourque;



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
lorrainville@lorrainville.ca  
www.lorrainville.ca

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige que M. Claude Cormier construise une résidence (Ra114) dans les 24 mois de la signature, sinon le terrain sera rétrocédé, à 75 % du coût, à la municipalité, aux frais de l'acheteur et que cette condition se retrouve dans l'acte de vente;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville paye la commission à Proprio Direct à même le fonds d'administration suite à la réception d'une facture après que la vente soit enregistrée;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige que la demande de permis de construction incluant les plans et devis faits par un ingénieur ou un architecte soit remise 30 jours avant le début des travaux;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige un certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre qui doit être remis avant le début de la construction.

« Adopté »

8413-09-21

**Ouverture de la patinoire et engagement d'un employé et surveillants**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire ouvrir la patinoire en suivant les consignes de la Santé publique :

- Aucun prêt de patin;
- Aucun prêt d'équipement (bâton, casque, etc.);
- Pas plus de 10 personnes sur la patinoire avec la distanciation.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville mettra une enseigne explicative;

**ATTENDU QUE** la cabane de patinoire sera ouverte si les consignes le permettent avec deux surveillants;

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage temporairement pour la patinoire du 6 décembre 2021 au 14 mars 2022 soit :

- Entretien et déneigement de la glace au besoin (7 jours) : M. Marc Lafrance à un taux horaire de 26,27 \$/heure;
- Surveillance de la patinoire : trois équipes de deux pour combler les heures d'ouverture du 15 décembre 2021 au 15 mars 2022 si la température le permet au taux de 13,75 \$ heures.

« Adopté »



No de résolution  
ou annotation

8414-09-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE  
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**Demande de remboursement à la MRCT pour les téléavertisseurs  
2020-2021**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a remarqué que la MRCT continue de nous facturer les quotes-parts pour les téléavertisseurs depuis deux ans, malgré le fait que la RISIT utilise TARGA;

**Il est proposé** par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande de ne plus faire partie de l'entente de téléavertisseurs;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande un remboursement pour les quotes-parts facturées en 2020 de 1 111 \$ plus les quotes-parts de 2021 au montant de 1 111 \$ ce qui fait un total pour les deux ans de 2 222 \$.

« Adopté »

**Deuxième période de questions (15 minutes)**

Il y a une personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Chemin des 5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup>-Rangs;
- Chemin des Quinze.

La période de questions commence à 20 h 44 pour se terminer à 20 h 57.

---

Monsieur Gélinas a voulu remercier personnellement chaque conseiller et la directrice générale/secrétaire-trésorière, car c'était leur dernière rencontre avant les élections. Il a mentionné que c'était un pur bonheur de travailler ensemble, vous êtes des personnes inspirantes, c'est très intéressant d'apprendre avec vous; que la force d'un conseil c'est de travailler avec des gens différents.

**M. Jacques Boucher, conseiller n° 1 :**

- Douze ans à la municipalité
- Aime poser plusieurs questions

**M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère n° 2 :**

- Huit ans à la municipalité
- Calme
- Très humaine
- Sais concilier travail/famille

**M. Alain Pelletier, conseiller n° 3 :**

- Deux ans à la municipalité
- Sage et tranquille
- Vous êtes une personne à être connue
- Belle logique



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

### **M<sup>me</sup> Aline Beauregard, conseillère n° 4 :**

- Six ans à la municipalité
- Femme très impliquée
- Va regarder et s'attarder aux détails
- Elle est posée dans ses choses
- Prends le temps
- Lit beaucoup
- Personne très informée
- Apporte un regard différent

### **M. Réjean Paquin, conseiller n° 5 :**

- Retour six ans à la municipalité (mais 18 ans comme élu)
- Gars d'opinion
- Bonne idée
- Fais réfléchir différemment

### **M. Gaétan Rocheleau, conseiller n° 6 :**

- Douze ans à la municipalité
- Jeune de cœur
- Toujours prêt à aider et à s'impliquer
- Vois ce qui est important
- Va de l'avant et fonce

### **M<sup>me</sup> Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière :**

- Femme très chevronnée
- Tout ce qui est gestion va chercher les choses
- Travaille très fort
- Fais avancer Lorrainville

Je vous souhaite une belle retraite et de vous reposer!

8415-09-21

### **Levée d'assemblée**

**Il est proposé** par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** l'assemblée soit levée. Il est 21 h 5.

« Adopté »

Simon Gélinas  
Maire

Francyne Bleau, g.m.a.  
Directrice générale/  
secrétaire-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »